Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 124 (1998)

Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1991-1 « Bases du calcul et actions sur les structures - Partie 1: bases du calcul» (3.3) ainsi que la norme SIA 160 (2 31 2, 3 31 1, 3 34 7) parlent d'« exigences »; le terme proposé par M. Grosgurin, à savoir « performance requise » aura ses mérites à l'Académie française mais pas dans le langage de tout le monde. 3. Aptitude au service

Là aussi l'ENV 1991-1 et la Norme SIA 160 se servent à plusieurs reprises du terme « aptitude au service ». D'autre part le mot « fiabilité », proposé par M. Grosgurin, prend dans l'ENV 1991-1 un sens tout fait différent: «fiabilité» désigne «Zuverlässigkeit» (voir art 2 de l'ENV), ce qui n'a rien à voir avec « Gebrauchstauglichkeit».

Il est alors logique que «Anforderungen an die Gebrauchstauglichkeit» se traduise par «exigences d'aptitude au service » ou encore « exigences en matière d'aptitude au service ».

4. Maintenance

Ce terme, désignant «Instandhaltung», est utilisé dans l'ENV 1991-1 (2.5 (3)P) ainsi que dans d'autres normes publiées par le CEN. Comme le mot « résistance », par exemple, «maintenance » peut prendre deux significations différentes ou même plus.

5. Vérification

En effet la traduction du terme «Überprüfung» par « vérification » est plutôt maladroite; d'autre part le terme proposé par M. Grosgurin (examen conclusif ne reflète pas correctement les travaux prescrits dans la norme SIA 469. Je proposerais « examen (contrôle) visuel », ce qui décrit effectivement les travaux exécutés sur place.

Klaus Zimmermann, Muri/BE

Les propos de notre correspondant posent une gues- 167 tion fondamentale: des termes erronés ou ambigus doivent-ils être conservés de toute éternité, parce qu'ils ont un jour trouvé leur chemin dans un document de caractère (semi-)officiel, de surcroît dans un domaine relativement spécialisé, ce faute de rigueur à un moment donné? Au lecteur de juger!

En utilisant dans une norme le mot «aptitude» appliqué à un ouvrage, alors qu'il est clairement réservé par la langue française à des personnes, les ingénieurs documentent simplement le manque de culture qu'on leur reproche, hélas parfois de façon justifiée. Il est vrai qu'un mot peut revêtir des sens différents; il est toutefois souhaitable que dans le cas d'une traduction, on respecte une certaine logique. Cela n'est pas le cas pour «Instandhaltung» traduit par «maintenance». Hérité de l'anglais et utilisé depuis belle lurette en aviation, il s'applique à l'ensemble des travaux permettant d'assurer le bon état d'un matériel et non à une intervention ponctuelle. Il ne viendrait pas à l'idée de germanophones de traduire «maintenance» par «Instandhaltung»: «Wartung» ou «Unterhalt» sont appropriés. Un atelier de maintenance devient «Unterhaltsbetrieb», aussi bien dans l'usage courant que dans la terminologie officielle.

L'intervention de M. Zimmermann est toutefois positive à deux titres: elle reconnaît le bien-fondé de certaines critiques de M. Grosgurin (on espère qu'il en sera tenu compte) et documente l'intérêt des ingénieurs à disposer d'un vocabulaire précis et correct, donc l'opportunité de ne pas laisser passer n'importe quel terme issu d'une traduction.

Jean-Pierre Weibel

Fin de la partie rédactionnelle

Tableau des	concours			
Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Province autonome de Bolzano (Italie)	Université de Bolzano, CP	Archtectes et ingénieurs établis ou domiciliés au moment de l'ouverture dans l'Union européenne, en Suisse ou au Liechtenstein	29 juin 1998	
EUROPAN, Paris	Les nouveaux paysages de l'habitat – déplacement et proximité	Architectes de moins de 40 ans. Renseignements : secrétariat Europan Suisse, IREC-DA/EPFL, c.p. 555, 1001 Lausanne, tél. 021/693 42 06	30 sept. 98 (6 juil. 98)	7/98 p. 111

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.